

DAJI/2019/Décision/Tarifs/25

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «4^{ème} Ecole d'été sur la pratique du droit international des droits de l'homme»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCISION

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «4^{ème} Ecole d'été sur la pratique du droit international des droits de l'homme» organisé par le laboratoire «Droits International, Comparé et Européen» (DICE).

Ce colloque aura lieu du 17 au 28 juin 2019 à Aix-en-Provence.

Les tarifs s'élèvent à :

Etudiants	416,67 € HT	500,00 € TTC
Chômeurs et étudiants boursiers	191,67 € HT	230,00 € TTC
Professionnels	516,67 € HT	620,00 € TTC
Hébergement pendant l'Ecole d'été	260,00 € HT	286,00 € TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 12 avril 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

